

LES ENJEUX DE LA THÉORIE DE L'ARGUMENTATION COMME BASE DE L'ÉTHIQUE DISCURSIVE

Prof. Dr. Delamar José Volpato Dutra

Universidade Federal de Santa Catarina (UFSC)/CNPq - Brésil

"Aussi il faut suivre ce qui est <commun (c'est-à-dire commun> à tous – car à tous est le commun). Mais bien que le Logos soit commun
La plupart vivent comme avec une pensée en propre"**.

RÉSUMÉ: la théorie de l'argumentation est l'un des points les moins travaillés par Habermas dans ses considérations théoriques. Mais son importance est radicale, puisqu'elle définit le statut même de la rationalité, si l'on accepte une prétention de validité qui était problématique. Nous cherchons ici à définir le statut et le cadre de la théorie de l'argumentation chez Habermas. Nous prétendons aussi suggérer que la façon de parler sur l'argumentation à partir de la notion de *l'intérêt général* est problématique, ce qui peut être corrigé selon le fondement de la propre théorie habermasienne, à condition qu'elle soit bien comprise.

1. Remarque d'introduction

Cette étude a par objectif la compréhension de la théorie de l'argumentation chez Habermas. Cependant, la relation entre cette thématique et celle du consensus par recoupement [overlapping consensus] est connue chez Rawls. Nous ferons ici quelques remarques seulement à propos de cette relation. Mais, en raison de l'espace dont nous disposons, ce ne sera pas possible d'approfondir le sujet.

D'après Habermas, le consensus par recoupement de Rawls, d'un côté, a seulement un rôle instrumental en ce qui concerne l'acceptabilité politique de la théorie. Ce consensus n'a pas un rôle épistémologique, puisque la théorie a été déjà

** HERÁCLITO. Fr. II. In: DUMONT, J.-P., DELATTRE, D., POIRIER, J.-L. *Les présocratiques*. Paris: Gallimard, 1988. p. 146. "Drum ist es Pflicht, dem Gemeinsamen zu folgen. Aber obschon der Sinn gemeinsam ist, leben die Vielen, als hätten sie eine eigene Einsicht" (HERAKLEITOS. Fr. 2. In: DIELS, H. & KRANZ, W. *Die Fragmente der Vorsokratiker*. (Erster Band). Berlin: Weidmannsche

fondée dans la *position originelle*. Mais, de l'autre côté, Rawls exclut dans la formulation politique de sa théorie une acceptation selon le *modus vivendi* et, ainsi, selon Habermas, il exige plus de ce que le consensus par recoupement peut vraiment offrir¹. Habermas pense qu'une acceptation de la théorie de la justice selon le mode de la tolérance religieuse, c'est-à-dire, sans une prétention épistémologique d'être vrai n'est pas suffisante². Et le refus de Rawls du *modus vivendi* est une preuve que même lui présuppose une théorie plus forte des fondements. Or, la théorie habermasienne de l'argumentation a le but d'offrir tel fondement.

2. L'argumentation

L'action communicationnelle est une catégorie située entre le *discours* et le *monde vécu*³. Elle absorbe la tension (*Spannung*) entre la validité réelle et la validité proprement dite⁴. Selon cet avis, toute prétention de validité exhibe une face de Janus: d'un côté, elle dépasse tout contexte; de l'autre, il faut l'accepter dans un moment défini du temps⁵. La dimension de validité dans le langage est constituée à partir de cette tension entre validité réelle et la validité proprement dite⁶, qui trouve son lieu privilégié dans l'action communicationnelle.

Avec le concept de monde vécu, Habermas veut donner un substrat de contenus, c'est-à-dire des évidences originelles, en utilisant une expression de Husserl, qui soutiennent le consensus dans l'action communicationnelle. Ainsi, on peut définir le monde vécu comme un horizon d'auto-évidences culturelles et linguistiques. Le monde

Verlagsbuchhandlung, 1956. p. 151). Pour l'interprétation de ce fragment, voir CONCHE, Marcel. *Héraclite: Fragments*. Paris: PUF, 1986. p. 23-4, 57-9.

¹ Cfr. HABERMAS, Jürgen. *Die Einbeziehung des Anderen: Studien zur politischen Theorie*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1997. p. 81-2.

² Cfr. HABERMAS, Jürgen. *Die Einbeziehung des Anderen: Studien zur politischen Theorie*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1997. 86-7.

³ Cfr. HABERMAS, J. *Faktizität und Geltung: Beiträge zur Diskurstheorie des Rechts und des demokratischen Rechtsstaats*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1992. p. 38.

⁴ Cfr. HABERMAS, J. *Faktizität und Geltung: Beiträge zur Diskurstheorie des Rechts und des demokratischen Rechtsstaats*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1992. p. 22.

⁵ Cfr. HABERMAS, J. *Faktizität und Geltung: Beiträge zur Diskurstheorie des Rechts und des demokratischen Rechtsstaats*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1992. p. 37.

⁶ Cfr. HABERMAS, J. *Faktizität und Geltung: Beiträge zur Diskurstheorie des Rechts und des demokratischen Rechtsstaats*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1992. p. 53.

vécu est, dans l'action communicationnelle, responsable de l'absorption des risques et de la protection de l'arrière-garde d'un consensus⁷.

Le monde vécu possède des caractéristiques spéciales si on le compare à l'action communicationnelle et au discours, lesquels sont caractérisés par la possibilité constante du consensus. En fait, ce savoir d'arrière-fond est un savoir qui ne peut pas être exposé dans un nombre fini de propositions, et il ne peut pas être questionné. En plus, il n'est pas conscient⁸.

L'argumentation est le mode approprié pour résoudre discursivement une prétention de validité qui est devenue problématique⁹. Donc, l'argument est le mode propre pour arriver à un consensus qualifié, dont le statut de validité réside précisément dans l'argument qui le soutient. Une prétention de validité possède normalement d'abord une validité factuelle dans le monde vécu, ensuite une validité tendue [*Spannung*] entre validité réelle [*Faktizität*] et validité proprement dite [*Geltung*] dans l'action communicationnelle, et enfin une validité problématique dans le discours. Selon Habermas lui-même, le discours est une forme de communication définie par l'argumentation où est examinée la légitimité d'une prétention de validité devenue problématique¹⁰.

De cette façon, l'argumentation est une espèce de deuxième niveau de l'action communicationnelle, celui du consensus qualifié. Cela signifie que "les argumentations dépassent *per se* les mondes de la vie particuliers; car dans leurs présuppositions pragmatiques, le contenu normatif des présuppositions de l'agir communicationnel est universalisé, abstrait et décloisonné, élargi à une communauté de communication comprenant tous les sujets capables de parler et d'agir (comme dit Apel en écho à Peirce)"¹¹, dont la communauté idéale de communication est un présupposé. Même si Habermas analyse beaucoup plus l'action communicationnelle, c'est cependant dans le discours et, par conséquent, dans l'argumentation que se manifeste la rationalité propre inhérente, ou du moins présupposée, à l'action communicationnelle. Ainsi, l'argument est une des façons, privilégiée sans doute, de faire le dégagement (*Einlösung*) d'une

⁷ Cfr. HABERMAS, J. *Pensamento pós-metafísico: estudos filosóficos*. Rio de Janeiro: Tempo Brasileiro, 1990. p. 86.

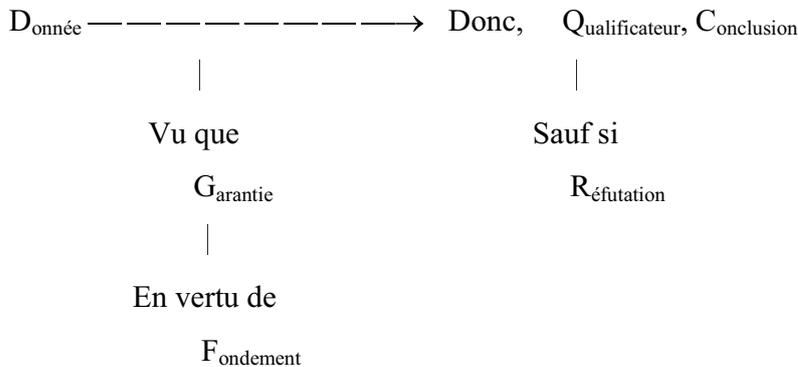
⁸ Cfr. HABERMAS, J. *Theorie des kommunikativen Handelns*. (v. I). Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1981. p. 450-1.

⁹ Cfr. HABERMAS, J. *Theorie des kommunikativen Handelns*. (v. I). Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1981. p. 138.

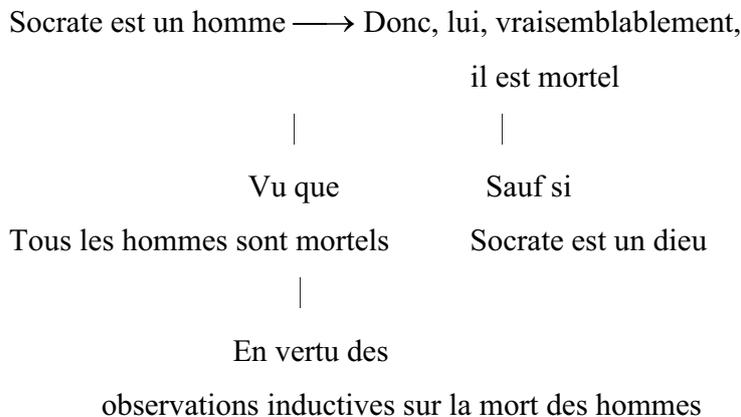
¹⁰ Cfr. HABERMAS, J. *Vorstudien und Ergänzungen zur Theorie des Kommunikativen Handelns*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1984. p. 130.

prétention de validité¹². Comme nous pouvons le voir, à ce niveau se produit l'entente (*Verständigung*), dont le but est l'accord (*Einverständnis*)¹³.

Habermas emprunte à Toulmin¹⁴ la structure de base d'un argument:



Selon ce schéma, nous pourrions reconstruire un syllogisme classique de la façon suivante:



Dans la théorie habermasienne de l'argumentation, inspirée de Toulmin, les modalités logiques classiques a) l'impossibilité (contradiction), b) la nécessité (impossibilité de la

¹¹ HABERMAS, J. *De l'Éthique de la Discussion*. Paris: Cerf, 1992. p. 69.

¹² Cfr. HABERMAS, J. *Vorstudien und Ergänzungen zur Theorie des Kommunikativen Handelns*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1984. p. 356-7.

¹³ Cfr. HABERMAS, J. *Vorstudien und Ergänzungen zur Theorie des Kommunikativen Handelns*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1984. p. 355; cfr. HABERMAS, J. *Theorie des kommunikativen Handelns*. (v. II). Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1981. p. 184.

¹⁴ Cfr. TOULMIN, S.E. *Les usages de l'argumentation*. Paris: PUF, 1993. p. 128.

négation), c) la possibilité (négation de l'impossibilité), donneront lieu aux modalités suivantes: a1) l'inconsistance (l'impossibilité), c'est-à-dire quand G n'est pas une règle capable de permettre le pas analytique entre F et C; b1) la "conclusive" (nécessité), c'est-à-dire quand D suit G. Dans ces deux cas précis, nous avons un argument analytique et non substantiel, vu que F n'est pas informatif vis-à-vis de G. A ce propos, Habermas retient un exemple de Toulmin¹⁵:

Anne est l'une des sœurs de Jack	→	Donc, vraisemblablement elle a les cheveux roux
Vu que		A moins que
toutes les sœurs de Jack ont les cheveux roux		Anne se soit teint les cheveux/les ait perdus/qu'ils aient blanchi
Etant donné		
qu'on a auparavant observé que toutes les sœurs de Jack avaient les cheveux roux;		

c1) Cette troisième modalité, et c'est la plus intéressante, est celle des arguments qui sont pertinents ("possibles") pour l'obtention discursive d'un consensus. Ces arguments sont appelés substantiels parce qu'ils sont informatifs et ce ne sont pas des arguments valides ou invalides en fonction de la consistance ou de l'inconsistance analytique, car ces derniers n'apportent pas d'informations nouvelles¹⁶. Les arguments substantiels dépassent cette limitation. Habermas donne l'exemple suivant d'un argument pratique¹⁷:

A vous a prêté de l'argent pour 4 semaines	→	Donc, vous devrez rendre cet argent à A ce week-end

¹⁵ Cfr. TOULMIN, S.E. *Les usages de l'argumentation*. Paris: PUF, 1993. p. 155.

¹⁶ Cfr. HABERMAS, J. *Vorstudien und Ergänzungen zur Theorie des Kommunikativen Handelns*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1984. p. 162.

Vu que

les prêts doivent être rendus dans le délai fixé

|

En vertu du fait que les emprunts rendent possible une utilisation
flexible de recours rare

Des raisons substantielles ne peuvent jamais être conclusives ("zwingend"); que ce soit dans le sens d'une inférence logique, celle-ci n'est pas suffisante pour la justification car elle explicite simplement le contenu d'une prémisse; ou dans le sens d'une évidence conclusive, elle s'applique seulement dans le cas des jugements de perceptions singuliers¹⁸. De cette façon, le résultat d'un discours ne peut pas être décidé, ni par contrainte logique, ni par contrainte empirique, mais par la force du meilleur argument; cela signifie, selon Habermas, que la logique du discours est une logique pragmatique¹⁹. Les raisons, qui fonctionnent comme des arguments, sont basées de cette façon sur l'accord d'un auditoire hypothétique universel²⁰.

Les arguments substantiels sont tels que, malgré le chemin discontinu entre G et F, ils réussissent à démotiver l'acceptation de G²¹. Une telle justification se fait selon deux principes: 1^o) celui de l'induction et 2^o) celui de l'universalisation; ceux-ci dépendent respectivement d'un discours théorique et d'un discours pratique²². Ce sont ces principes qui justifient le passage de F à G²³.

Or, si l'on comprend bien l'approche de Habermas et de Toulmin, il s'agit précisément de donner une réponse à la question classique de la justification des principes premiers du syllogisme. En ce qui concerne ce point, Toulmin semble, en

¹⁷ Cfr. HABERMAS, J. *Vorstudien und Ergänzungen zur Theorie des Kommunikativen Handelns*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1984. p. 165.

¹⁸ Cfr. HABERMAS, J. *Faktizität und Geltung: Beiträge zur Diskurstheorie des Rechts und des demokratischen Rechtsstaats*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1992. p. 277 et cfr. HABERMAS, J. *Vorstudien und Ergänzungen zur Theorie des Kommunikativen Handelns*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1984. p. 162.

¹⁹ Cfr. HABERMAS, J. *Vorstudien und Ergänzungen zur Theorie des Kommunikativen Handelns*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1984. p. 161.

²⁰ Cfr. HABERMAS, J. *Faktizität und Geltung: Beiträge zur Diskurstheorie des Rechts und des demokratischen Rechtsstaats*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1992. p. 279-80.

²¹ Cfr. HABERMAS, J. *Vorstudien und Ergänzungen zur Theorie des Kommunikativen Handelns*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1984. p. 164.

²² Cfr. HABERMAS, J. *Vorstudien und Ergänzungen zur Theorie des Kommunikativen Handelns*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1984. p. 166-7.

²³ Cfr. HABERMAS, J. *Vorstudien und Ergänzungen zur Theorie des Kommunikativen Handelns*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1984. 170-1.

général, appeler à une rénovation de la théorie des *topoi*²⁴, ce qui est évident par l'affirmation qui suit: "nous devons plutôt prêter une attention toute particulière à la question bien différente de savoir dans quelle mesure il existe déjà des garanties établies en science, éthique ou morale, droit, critique de l'art, jugement du caractère, ou quoi que ce soit d'autre"²⁵. Selon lui, la répétition de l'exigence de la justification à l'infini n'a concrètement aucun sens²⁶. A ce propos, il introduit la notion de critères qui dépendent d'un champ et qui lui sont propres, ce qui semble être une réédition d'Aristote, à savoir, des principes propres à chaque science²⁷.

La critique d'Habermas réside exactement dans cette étude presque sociologique de Toulmin au détriment d'une étude logique du sujet²⁸. De cette façon, Toulmin reste prisonnier de l'idée d'une rationalité qu'il trouve dans chaque cas ou chaque champ de connaissance. Habermas, lui, pense pouvoir introduire des critères d'argumentation, comme l'idée d'impartialité, de manière indépendante à chaque champ de connaissance. Ainsi, pour Habermas, les critères à la base du consensus ne doivent pas être cherchés dans le canon de la rationalité de chaque aire, mais dans le canon de la rationalité communicationnelle, donc ces principes s'appliquent à toute aire de connaissance²⁹.

D'après Toulmin, la connaissance de la plus grande partie des sciences "repose sur des données et fondements dont le type logique est différent de celui des conclusions affirmées 'connues'"³⁰. Toulmin étudie cet aspect, à savoir, les arguments qui, en sa terminologie, ne sont pas analytiques. Or, comme nous l'avons découvert auparavant, Habermas, lui non plus, n'est pas intéressé par le produit de l'argumentation, à savoir, par le passage de G à C ou de D à C, mais, par le passage de F à G³¹.

C'est exactement dans ces questions qu'il n'existe pas de "fin" naturelle dans le champ des argumentations substantielles, parce que nous ne pouvons pas prévoir quel

²⁴ Cfr. BIRD, Otto. The re-discovery of the Topics: Professor Toulmin's Inference-Warrants. *Mind*. Edinburch: v. 70, n. 280, 1961. p. 534-539.

²⁵ TOULMIN, S.E. *Les usages de l'argumentation*. Paris: PUF, 1993. p. 218.

²⁶ Cfr. TOULMIN, S.E. *Les usages de l'argumentation*. Paris: PUF, 1993. p. 303.

²⁷ Cfr. TOULMIN, S.E. *Les usages de l'argumentation*. Paris: PUF, 1993. p. 289-90.

²⁸ Cfr. HABERMAS, J. *Theorie des kommunikativen Handelns*. (v. I). Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1981. p. 58. Un exemple de cette analyse est l'affirmation suivant: "la validité est une notion interne et non externe au champ. L'argumentation peut être jugée selon des critères propres au champ dont elle relève" (TOULMIN, S.E. *Les usages de l'argumentation*. Paris: PUF, 1993. p. 316).

²⁹ Cfr. HABERMAS, J. *Theorie des kommunikativen Handelns*. (v. I). Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1981. p. 61.

³⁰ TOULMIN, S.E. *Les usages de l'argumentation*. Paris: PUF, 1993. p. 286.

³¹ Cfr. HABERMAS, J. *Vorstudien und Ergänzungen zur Theorie des Kommunikativen Handelns*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1984. p. 166.

sera l'effet de nouvelles informations³² dans le processus de l'argumentation. Nous ne pouvons pas non plus prévoir l'effet de nouvelles raisons. En fait, nous pouvons seulement mettre fin à une discussion précise à un moment donné, et non pour toujours et en tout cas. Habermas lui-même affirme qu'on ne peut pas attendre de progrès par rapport à une opinion finale; ce qui existe, effectivement, c'est un cercle d'arguments qui sont en interrelation et cette relation interne peut changer. Le caractère provisoire (*vorläufig, einstweilen*) n'élimine cependant pas la possibilité d'un processus d'apprentissage cumulatif et progressif³³.

Le concept d'argument est donc intrinsèquement pragmatique selon sa propre nature: ce qui compte comme bonne raison se manifeste seulement dans le rôle qu'elle a dans le jeu de l'argumentation (*Argumentationsspiels*), c'est-à-dire, dans la contribution qu'elle offre, et en accord avec les règles du jeu, pour l'acceptation ou non-acceptation d'une prétention de validité. En cela, nous pouvons trouver le caractère procédural de la rationalité³⁴, et cela même parce que les raisons sont un système d'échange discursif³⁵.

Comme nous ne pouvons pas trouver de critères indépendants possibles, nous ne pouvons que juger selon la perspective du participant au discours³⁶. Il n'existe pas de critères indépendants à la perspective d'un participant pour apprécier les raisons:

"procédures et raisons sont toutefois tellement imbriquées les unes dans les autres qu'il ne peut pas y avoir d'évidence ni de critère d'appréciation qui *précéderaient* l'argumentation, donc qui à leur tour ne seraient pas fondés dans des argumentations ni ne devraient être validés, sous des présuppositions d'argumentation, par un assentiment discursivement acquis et rationnellement motivé (...) dans les questions substantielles, il

³² "Quelle que soit la quantité d'informations recueillies, l'exigence pourrait toujours être réitérée" (TOULMIN, S.E. *Les usages de l'argumentation*. Paris: PUF, 1993. p. 292).

³³ Cfr. HABERMAS, J. *Faktizität und Geltung: Beiträge zur Diskurstheorie des Rechts und des demokratischen Rechtsstaats*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1992. p. 278.

³⁴ Cfr. HABERMAS, J. *Faktizität und Geltung: Beiträge zur Diskurstheorie des Rechts und des demokratischen Rechtsstaats*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1992. p. 279.

³⁵ Cfr. HABERMAS, J. *Faktizität und Geltung: Beiträge zur Diskurstheorie des Rechts und des demokratischen Rechtsstaats*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1992. p. 54. Dans ce sens, on trouve des égalités avec Wittgenstein. En fait, on peut lire chez lui: "all testing, all confirmation and disconfirmation of a hypothesis takes place already within a system. And this system is not a more or less arbitrary and doubtful point of departure for all our arguments: no, it belongs to the essence of what we call an argument. The system is not so much the point of departure, as the element in which arguments have their life" (WITTGENSTEIN, Ludwig. *On certainty*. Oxford: Blackwell, 1979. § 105).

³⁶ Cfr. HABERMAS, J. *Faktizität und Geltung: Beiträge zur Diskurstheorie des Rechts und des demokratischen Rechtsstaats*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1992. p. 219.

n'y a pas d'évidence 'dernière' ni d'argument 'dirimant', nous devons recourir à l'argumentation comprise comme procédure, afin d'expliquer, à partir de la pragmatique qui le sous-tend, pourquoi nous pouvons, d'une manière générale, nous sentir capables d'élever des prétentions à la validité transcendante, et de les honorer"³⁷.

Ceci manifeste le caractère faillible et la limitation structurelle de la propre communication. Même les critères qui, éventuellement, pourraient être établis, devraient être compris par le discours³⁸. De cette façon, même la distinction entre le consensus vrai ou faux doit être décidée, en cas de doute, par le discours³⁹.

Nous soullignons que la présente position est très forte en ce qui concerne les vérités premières. Comme l'observe bien A. Berten, Habermas est quelquefois ambiguë lorsqu'il affirme concernant la possibilité de distinguer si les arguments ont seulement une force dans le processus ou s'il existe des arguments valides en eux-mêmes. Il observe encore "que Habermas ne donne pas de façon claire le type d'arguments qui auraient une force de conviction par eux-mêmes"⁴⁰. Tout en considérant ceci, nous devrions ajouter que, si Habermas soutenait une telle position, il ne saurait pas comment spécifier des arguments avec cette caractéristique. En fait, Habermas est ambigu dans quelques formulations à ce propos; par exemple, quand il affirme qu' "ils ont la force de convaincre ceux qui prennent part à une discussion de la prétention à la validité, autrement dit de *motiver rationnellement* la reconnaissance des prétentions à la validité"⁴¹; ou encore dans quelques formulations sur le meilleur argument⁴², c'est comme s'il voulait sortir du mouvement circulaire des arguments⁴³. Dans ce contexte, nous pouvons demander à Habermas ce qu'il mettrait à la place de la circularité de l'argumentation. Il nous semble que la contrainte sans contrainte du meilleur argument

³⁷ HABERMAS, J. *De l'Éthique de la Discussion*. Paris: Cerf, 1992. p. 148-9.

³⁸ Cfr. HABERMAS, J. *Vorstudien und Ergänzungen zur Theorie des Kommunikativen Handelns*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1984. p. 116.

³⁹ Cfr. HABERMAS, J. *Vorstudien und Ergänzungen zur Theorie des Kommunikativen Handelns*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1984. p. 117. Sur l'avis théorique, seule une théorie ontologique de la vérité pourrait rompre ce cercle (cfr. id. ib. p. 18).

⁴⁰ BERTEN, A. Habermas, l'éthique et la politique. *Revue Philosophique de Louvain*. Louvain: v. 87, n. 73, fév. 1989. p. 81.

⁴¹ HABERMAS, J. *Raison et légitimité: problèmes de légitimation dans le capitalisme avancé*. Paris: Payot, 1978. p. 148-9.

⁴² Voir, par exemple, HABERMAS, J. *Vorstudien und Ergänzungen zur Theorie des Kommunikativen Handelns*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1984. p. 119.

doit être comprise en termes de circularité⁴⁴. Nous n'avons pas d'autres options à notre disposition. En fait, la motivation rationnelle ne peut pas arriver par le biais de l'analyse; nous n'en avons pas la nécessité logique. Elle doit être comprise sous la forme circulaire⁴⁵. Dans le processus d'argumentation, lorsque nous cherchons un fondement, il y a toujours la "décision" de s'arrêter. Une telle "décision" peut être basée, par exemple dans le cas de Popper, sur l'inexistence momentanée de falsification⁴⁶, ou, dans le cas d'Habermas, sur le consensus, qui résulte de la chaîne d'arguments et d'informations présentés sur le thème en question. Donc, tout consensus est marqué par le caractère provisoire: "la clause *rebus sic stantibus* exprime la restriction selon laquelle la prétention à la validité d'une norme qui a passé le test discursif d'universalisation porte un 'index de temps et de savoir'"⁴⁷. Il n'y a pas d'argument qui fonctionne comme une construction rationnelle capable d'établir le consensus indépendant de la propre discussion. Le consensus est un cercle duquel nous ne savons pas comment sortir⁴⁸. Le consensus, l'argumentation et la résolution de prétentions de validité ont cette face de Janus qui exprime cette tension entre la validité réelle de l'acceptation et la validité au-delà du contexte. Dans ce sens, le discours et l'argumentation portent toujours une marque d'idéalisation:

"les idéalisations se rapportent à la structure possible d'une praxis d'intercompréhension opérant de façon autoréférente et se corrigeant elle-même - avec, pour résultat, une dérelativisation toujours croissante des conditions sous lesquelles des prétentions à la validité élevées de façon dépendante du

⁴³ Cfr. HABERMAS, J. *Vorstudien und Ergänzungen zur Theorie des Kommunikativen Handelns*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1984. p. 119.

⁴⁴ Cfr. HABERMAS, J. *Vorstudien und Ergänzungen zur Theorie des Kommunikativen Handelns*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1984. p. 115.

⁴⁵ Cfr. HABERMAS, J. *Vorstudien und Ergänzungen zur Theorie des Kommunikativen Handelns*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1984. p. 115.

⁴⁶ Je dois cette suggestion au Prof. Jean Ladrière.

⁴⁷ HABERMAS, J. *De l'Éthique de la Discussion*. Paris: Cerf, 1992. p. 128.

⁴⁸ Lenoble (LENOBLE, Jacques. *Droit et communication: la transformation du droit contemporain*. Paris: Cerf, 1994), comme Livet (LIVET, P. Les limitations de la communication. *Les Études Philosophiques*. Paris: avril/sept. 1987. p. 255-75 e LIVET, Pierre. Conventions et limitations de la communication. *Hermès*. Paris: n. 1, 1988. p. 121-42) fait un exposé précis de cette indécidabilité qui résulte du propre jeu pragmatique (p. 46). De cette façon, affirme Lenoble, "comme le relève très justement P. Livet, s'il est paradoxal de dire: 'je mens', il ne l'est nullement de dire: 'je ne prétends ni à la vérité ni à la fausseté', c'est-à-dire: 'ce que j'énonce est indémontrable'. Tout échange par le biais d'actes de langage est affecté d'une telle indécidabilité strictement logique" (p. 38). Dans ce cas, "tout accord crée par lui-même les conditions de sa propre dissolution potentielle" (p. 49). Comme nous n'avons pas de critères indépendants, la communication est affectée par un impossible tout court (p. 52-3). Reste, donc, la seule convention humaine (p. 54-5).

contexte, mais transcendantes quant à leur sens, peuvent être honorées"⁴⁹.

3. Le concept d'intérêt général

Nous voudrions maintenant indiquer un concept qui à une fonction équivoque dans la théorie morale habermasienne, en donnant espace à une ambiguïté qui apparaît contre quelques formulations centrales de l'éthique discursive. Habermas veut réellement démontrer l'efficacité du *Principe d'universalisation* (PU) comme critère du consensus. Il a réellement la préoccupation de montrer que le PU peut être un critère efficace d'argumentation. Le principe du discours présuppose déjà qu'il puisse fonder des normes; et, comme Habermas lui-même l'observe, ce n'est pas une proposition triviale⁵⁰, mais il veut introduire, en deçà, un principe qui rend compte du consensus⁵¹. Dans cette perspective, il exagère, quelquefois, pour préciser ce qu'implique le PU. Il introduit, par exemple, comme équivalent au PU, la notion d'intérêt général (*allgemeinen*):

"de ce principe moral découle une précision quant à la prétention à la validité avec laquelle apparaissent les normes d'interaction obligatoires. À la qualité prescriptible de normes justifiées, nous relions le sens selon lequel celles-ci règlent des problèmes de la vie en commun dans l'intérêt général, et sont ainsi 'également bonnes' pour tous les concernés"⁵².

Nous constatons dans cette perspective que le PU sert à exclure comme non passible de consensus toutes les normes qui traitent d'intérêts particuliers, lesquelles ne sont pas susceptibles d'universalisation⁵³. Evidemment, comme le concept de consensus est plus

⁴⁹ HABERMAS, J. *De l'Éthique de la Discussion*. Paris: Cerf, 1992. p. 144.

⁵⁰ Cfr. HABERMAS, J. *Faktizität und Geltung: Beiträge zur Diskurstheorie des Rechts und des demokratischen Rechtsstaats*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1992. p. 140.

⁵¹ Cfr. HABERMAS, J. *Moralbewusstsein und kommunikatives Handeln*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1983. p. 76

⁵² HABERMAS, J. *De l'Éthique de la Discussion*. Paris: Cerf, 1992. p. 124. Cfr., aussi, HABERMAS, J. *Moralbewusstsein und kommunikatives Handeln*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1983. p. 75.

⁵³ Cfr. HABERMAS, J. *Vorstudien und Ergänzungen zur Theorie des Kommunikativen Handelns*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1984. p. 172.

ample que celui d'intérêt général, Habermas admet qu'il puisse y avoir un consensus sur des intérêts particuliers, mais, dans ce cas, il n'aurait pas argumenté⁵⁴.

Cela nous semble une tentative pour sortir du langage et rendre compte du consensus en dehors du consensus lui-même. C'est exactement ce dérapage qui fait que Habermas attribue des limites à l'éthique discursive en ce qui concerne son opérationnalisation. Ce sont des limites que nous ne trouvons pas chez Apel, par exemple, qui n'introduit pas cette notion d'intérêt général.

Habermas analyse au moins deux dilemmes moraux pour montrer les limitations de l'éthique discursive. Le premier parle des actes *supererogatorius* (*superogatio*) qui se manifestent, par exemple, dans le dilemme des naufragés. Le deuxième parle de l'avortement. Dans le premier cas, Habermas affirme que la procédure discursive peut seulement montrer pourquoi la solution utilitariste ne peut pas être acceptée⁵⁵. La raison qu'il présente à propos du caractère non résoluble du dilemme, sur l'avis consensuel, est la suivante: "il n'y a, dans cette perspective, aucun intérêt qui puisse être universalisé, et aucune norme correspondante, à laquelle tous (...) puissent devoir consentir"⁵⁶. En ce qui concerne le deuxième dilemme, Habermas donne une réponse tout à fait dans l'esprit de l'éthique discursive, mais il retire aussi une conclusion qui est étrange:

"dans l'état actuel de la discussion, chacune des deux parties semble avoir de bons arguments, peut-être des arguments également bons. Il s'agit donc, pour le temps présent (*for the time being*), d'une question non décidée. Dans la mesure où il s'agit effectivement d'une question morale au sens strict, nous devons partir du fait qu'elle pourrait, à long terme (*in the long run*), être décidée par de bonnes raisons, dans tel ou tel sens (...) cependant, il n'est pas à exclure *a priori* qu'il s'agisse (...) d'un problème qui ne puisse absolument pas être résolu sous l'égide du point de vue moral (...) Il pourrait cependant s'avérer que les descriptions du problème de l'avortement soient toujours

⁵⁴ Cfr. HABERMAS, J. *Vorstudien und Ergänzungen zur Theorie des Kommunikativen Handelns*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1984. p. 172.

⁵⁵ Cfr. HABERMAS, J. *De l'Éthique de la Discussion*. Paris: Cerf, 1992. p. 71.

⁵⁶ HABERMAS, J. *De l'Éthique de la Discussion*. Paris: Cerf, 1992. p. 71.

indissolublement liées à des descriptions de soi, d'individus ou de groupes, donc à leurs projets et formes de vie"⁵⁷.

Et pourquoi donc? Peut-être, parce qu' "il n'y a pas du tout d'intérêts universalisants en jeu; ce ne sont pas alors des réponses morales que l'on doit chercher, mais des compromis équitables"⁵⁸. Or, la bonne réponse nous semble être la première.

Notre intention n'est pas de montrer que l'éthique discursive n'a pas de limites, limites données par la propre contingence de son objet et de ses circonstances, comme par la limitation inhérente à la communication en tant qu'activité constante de recherche de consensus, mais bien de montrer qu'elles ne se doivent pas à quelques raisons formulées par Habermas. A ce propos, Habermas oublie qu'il y a eu beaucoup de questions non consensuelles qui sont devenues consensuelles en éthique, comme par exemple, la répudiation de l'esclavage, la tolérance religieuse, le travail des enfants. Peut-être, arriverons-nous aussi à un consensus à propos de la question de l'avortement. Notre objectif est celui de montrer qu'il n'est pas possible de dire, a priori, qu'il n'existe pas de solution consensuelle dans une discussion concrète. Et cela parce que, selon Habermas lui-même, il n'y a pas de fin "naturelle" dans les champs des argumentations substantielles; nous ne pouvons pas prévoir quel sera l'effet que de nouvelles informations et de meilleures raisons pourront avoir; nous ne finissons une discussion, et seulement de fait, que quand apparaît un accord non coercitif sur l'acceptabilité de la prétention de validité. Habermas affirme aussi que nous ne pouvons pas attendre de progrès par rapport à une opinion finale⁵⁹. Ce sont dans ces cas que se manifeste vraiment le caractère éminemment pragmatique de l'argumentation.

De cette façon, nous pouvons considérer que quelques affirmations d'Habermas transcendent les limites de la propre théorie discursive, de sa formulation vraiment discursive, procédurale, et constitue une limitation non nécessaire de son opérationnalisation. Dans ce cas particulier, il est intéressant d'observer une considération faite par Ferry à propos d'une éthique de principes par rapport à une éthique procédurale:

⁵⁷ HABERMAS, J. *De l'Éthique de la Discussion*. Paris: Cerf, 1992. p. 149.

⁵⁸ HABERMAS, J. *De l'Éthique de la Discussion*. Paris: Cerf, 1992. p. 150. De cette façon, Habermas semble assumer les limitations empiriques (cfr. ROCHLITZ, Rainer. Fonction généalogique et force justificative de l'argumentation. In: BOUCHINDHOMME, Christian, RAINER, R. (org.). *Habermas, la raison, la critique*. Paris: Cerf, 1996. p. 198) attribuées par Tugendhat à la question des dilemmes moraux (cfr. TUGENDHAT, Ernst. *Vorlesungen über Ethik*. Frankfurt am Main.: Suhrkamp, 1993. p. 171-2).

⁵⁹ Cfr. HABERMAS, J. *Faktizität und Geltung: Beiträge zur Diskurstheorie des Rechts und des demokratischen Rechtsstaats*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1992. p. 278.

"d'un côté, l'éthique formelle des principes *implique* déjà un point de vue méthodique, sans toutefois désigner explicitement une procédure (pragmatique) à suivre. L'éthique procédurale, quant à elle, *présuppose* des principes régulateurs qui sont universalistes, sans toutefois désigner explicitement l'idée (sémantique) à réaliser"⁶⁰.

La différence entre elles, comme l'observe Ferry, est subtile, puisqu'il s'agit de deux versions différentes du même universel. Mais nous pouvons observer la différence entre elles quand nous analysons, par exemple, le mensonge. Pour une éthique des principes, il est moralement reprobable de façon absolue: "pour *l'éthique procédurale de la discussion*, précisément, les arguments qui excluent le mensonge ne sont pas des arguments *moraux*, mais d'abord des arguments *transcendants*"⁶¹.

De cette façon, le mensonge pourrait être moralement justifiable, puisqu'il y aurait des bonnes raisons qui pourraient être acceptées, bien qu'elles soient exclues transcendalement⁶². En fait, Habermas écrit: "donner une information fallacieuse pour sauver la vie d'autrui est moralement ordonné, dans la mesure même où il est moralement permis de tuer en cas de légitime défense ou de s'abstenir d'une aide pour éviter un plus grand mal"⁶³. Cela étant, de ce point de vue, "une éthique cognitive du langage n'a besoin d'aucun principe; elle s'appuie uniquement sur des normes fondamentales du discours rationnel que nous devons toujours déjà supposer tant que nous menons des discussions"⁶⁴.

Les limites que Habermas admet pour l'éthique discursive adviennent de sa version sémantique, manifestée dans le langage des intérêts. La question est, en dernière analyse: quoique les intérêts ne soient pas universalisables, il pourrait y avoir consensus. Il semble que le consensus, chez Habermas, n'advient pas de l'argumentation, mais d'un intérêt général préalable. A ce propos, et si l'on comprend Habermas de cette façon,

⁶⁰ FERRY, Jean-Marc. La responsabilité à l'égard du passé. *Hermes*. Paris: n. 10, 1992. p. 130.

⁶¹ FERRY, Jean-Marc. La responsabilité à l'égard du passé. *Hermes*. Paris: n. 10, 1992. p. 131.

⁶² Nous devons distinguer les normes de contenu moral, comme le mensonge, et les présupposés normatifs de la rationalité communicationnelle (cfr. HABERMAS, J. *Moralbewusstsein und kommunikatives Handeln*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1983. p. 103). Nous ne pouvons pas confondre les règles logiques et les règles avec contenu moral. En fait, Habermas ne veut pas confondre logique et éthique ou affirmer que la logique présuppose une éthique (cfr. HABERMAS, J. *Moralbewusstsein und kommunikatives Handeln*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1983. p. 103-4).

⁶³ HABERMAS, J. *De l'Éthique de la Discussion*. Paris: Cerf, 1992. p. 153.

⁶⁴ HABERMAS, J. *Raison et légitimité: problèmes de légitimation dans le capitalisme avancé*. Paris, Payot, 1978. p. 153.

Benhabib considère cette position difficile, puisque, par exemple, la norme de ne pas infliger de souffrance aux autres deviendrait problématique vis-à-vis des masochistes et des sadiques qui interprètent leurs intérêts en infligeant et en subissant de telles souffrances⁶⁵.

Or, Habermas semble être préoccupé par les résultats du processus et non pas par le processus lui-même⁶⁶, à partir duquel il ne pourrait faire de telles considérations. Benhabib questionne très fortement la séparation entre juste et bien, avec un très bon argument, à savoir, qu'il n'est pas possible de décider, avant la discussion, de ce qui est une question de justice et de ce qui est une question de bonne vie⁶⁷.

Habermas se trouve entre une défense du caractère procédural du PU⁶⁸ et ce détournement présenté ci-dessus. Si l'on maintient le caractère strictement procédural, Habermas ne pourrait pas affirmer qu'il n'existe pas de questions auxquelles il n'est pas possible de répondre moralement, ou, du moins, pas pour la raison, presque ontologique, qu'il présente pour qu'il n'y ait pas de consensus. Cette question sert en vérité à expliquer le paradoxe suivant⁶⁹, à savoir que pour avoir un critère qui rende compte du consensus, il faut en quelque sorte sortir du consensus et chercher un élément extérieur ou ici un élément sémantique. Le problème paradoxal qui, chez Habermas, selon notre avis, est un détournement de sa théorie, est le suivant: d'un côté, le PU est un critère d'argumentation, donc du consensus⁷⁰, mais, de l'autre côté, l'opérationnalisation même de ce critère peut seulement se passer de manière consensuelle. Or, si le critère ultime en toutes ses formes est un consensus, Habermas serait empêché, à partir des fondations de sa propre théorie, d'émettre un tel verdict; comment pouvons-nous savoir,

⁶⁵ Cfr. BENHABIB, Seyla. In the shadow of Aristotle and Hegel: communicative ethics and current controversies in practical philosophy. *The Philosophical Forum*. New York: v. 21, n. 1/2, Fall/Winter 1989/1990. p. 10.

⁶⁶ "The core intuition behind modern universalizability procedures is not that everybody could or would agree to the same set of principles, but that these principles have been adopted as a result of a procedure, whether of moral reasoning or of public debate, that we are ready to deem 'reasonable and fair'. It is not the result of the process of moral judgment alone that counts but the process for the attainment of such judgment which plays a role in its validity and, I would say, moral worth" (BENHABIB, Seyla. In the shadow of Aristotle and Hegel: communicative ethics and current controversies in practical philosophy. *The Philosophical Forum*. New York: v. 21, n. 1/2, Fall/Winter 1989/1990. p. 12).

⁶⁷ Cfr. BENHABIB, Seyla. In the shadow of Aristotle and Hegel: communicative ethics and current controversies in practical philosophy. *The Philosophical Forum*. New York: v. 21, n. 1/2, Fall/Winter 1989/1990. p. 16.

⁶⁸ Cfr. HABERMAS, J. *Moralbewusstsein und kommunikatives Handeln*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1983. p. 76.

⁶⁹ Cfr. HABERMAS, J. *Moralbewusstsein und kommunikatives Handeln*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1983. p. 75.

a priori, si l'on considère les présupposés pragmatiques de la communication, idéalisés dans la communauté idéale de communication, si une telle matière ne peut pas être réglée de manière consensuelle?

De la même manière qu'il a utilisé la notion d'intérêt général pour exclure une solution morale pour quelques conflits, nous pourrions inférer, donc – et c'est ce qui est le problématique, équivoque, dans cette formulation – que le consensus positif se reposerait sur l'existence objective, ontologique, d'un intérêt général⁷¹, commun (*gemeinsame*). Mais, si l'on considère que les besoins sont toujours interprétés⁷² pour qu'un intérêt général soit la cause du consensus, il serait nécessaire, au minimum, de présumer une interprétation unanime des intérêts avant la discussion⁷³. Une volonté générale serait présumée au-dessus de la volonté de tous. En fait, selon Rousseau, la volonté générale présume une seule volonté⁷⁴; selon un tel mode de compréhension, lors de la formulation des normes et des lois, "le premier qui les propose ne fait que dire ce que tous ont déjà senti, il n'est question ni de brigues ni d'éloquence pour faire passer en loi ce que chacun a déjà résolu de faire"⁷⁵. Rousseau lui-même fait une analyse très intéressante de la situation où est rompu un tel corps social: "quand les intérêts particuliers commencent à se faire sentir (...) l'intérêt commun s'altère et trouve des opposants: l'unanimité ne règne plus dans les voix, la volonté générale n'est plus la volonté de tous, il s'élève des contradictions, des débats, et le meilleur avis ne passe point sans disputes"⁷⁶. Nous sommes obligés de dire, selon les analyses mêmes d'Habermas et à cause du fait du pluralisme, qu'une telle situation caractérise la position standard dans la discussion. Or, nous pouvons présumer que dans un tel cas, il n'y a pas d'intérêt commun qui préexiste à la discussion, au consensus, et qui pourrait être la cause de celui-ci; s'il y avait un tel intérêt et, comme nous l'avons vu, que c'est

⁷⁰ Habermas affirme que le PU opérationnalise le PD (cf. HABERMAS, J. *Faktizität und Geltung: Beiträge zur Diskurstheorie des Rechts und des demokratischen Rechtsstaats*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1992. p. 140).

⁷¹ Cfr. HABERMAS, J. *Vorstudien und Ergänzungen zur Theorie des Kommunikativen Handelns*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1984. p. 325.

⁷² Cfr. HABERMAS, J. *Vorstudien und Ergänzungen zur Theorie des Kommunikativen Handelns*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1984. p. 172.

⁷³ À ce propos, affirme Benhabib: "in complex societies, it is doubtful that there could be a definition and specification of the suppressed generalizable interest which would meet with the consent of all" (BENHABIB, Seyla. In the shadow of Aristotle and Hegel: communicative ethics and current controversies in practical philosophy. *The Philosophical Forum*. New York: v. 21, n. 1/2, Fall/Winter 1989/1990. p. 18).

⁷⁴ Cfr. ROUSSEAU, Jean-Jacques. *Du contrat social*. Paris: Aubier, 1943. p. 361.

⁷⁵ ROUSSEAU, Jean-Jacques. *Du contrat social*. Paris: Aubier, 1943. p. 361-2.

⁷⁶ ROUSSEAU, Jean-Jacques. *Du contrat social*. Paris: Aubier, 1943. p. 362.

seulement l'individu qui a un accès privilégié à de tels intérêts, il ne serait possible que par un processus, c'est-à-dire, par le consensus, par la discussion. En fait, Habermas critique à Rousseau parce qu'il a un modèle erroné de formation de la volonté, parce que la volonté est pensée, par Rousseau, comme un consensus du cœur et non argumenté⁷⁷.

Comme les intérêts sont toujours interprétés, selon Habermas, la formulation correcte devrait être analogue à cette autre qui traduit assez bien l'esprit de l'éthique discursive, à savoir, qu'un intérêt se révèle particulier (*besonderen*) [ou général] seulement après un test discursif⁷⁸. En fait, dans la plupart des cas où Habermas parle d'intérêts généraux, les qualificatifs ont toujours leurs racines dans le verbe *verallgemeinern*, où l'action de généraliser est impliquée; donc, elle porte en elle-même le caractère du processus discursif. Le problème, enfin, est que Habermas joue de manière ambiguë avec cette notion d'intérêt, de telle façon qu'il semble être la cause du consensus et non son résultat, étant donné que les nécessités et les intérêts sont toujours interprétés. Le sens de base de la propre reformulation discursive de l'impératif catégorique conduit, sûrement, à l'affirmation selon laquelle une norme qui répond aux intérêts de tous, doit avoir la signification d'une acceptation rationnelle, afin que la norme puisse être acceptée sur base de bonnes raisons⁷⁹.

Bibliographie

- BENHABIB, Seyla. In the shadow of Aristotle and Hegel: communicative ethics and current controversies in practical philosophy. *The Philosophical Forum*. New York: v. 21, n. 1/2, Fall/Winter 1989/1990.
- BERTEN, A. Habermas, l'éthique et la politique. *Revue Philosophique de Louvain*. Louvain: v. 87, n. 73, fév. 1989. p. 74-96.
- BIRD, Otto. The re-discovery of the Topics: Professor Toulmin's Inference-Warrants. *Mind*. Edinburch: v. 70, n. 280, 1961. p. 534-539.
- CONCHE, Marcel. *Héraclite: Fragments*. Paris: PUF, 1986.
- DUMONT, J.-P., DELATTRE, D., POIRIER, J.-L. *Les présocratiques*. Paris: Gallimard, 1988.
- DUTRA, D.J.V. *Razão e consenso: uma introdução ao pensamento de Habermas*. Pelotas: EDUFPEL/Livraria Mundial, 1993.
- FERRY, Jean-Marc. La responsabilité à l'égard du passé. *Hermes*. Paris: n. 10, 1992.
- HABERMAS, J. *De l'Éthique de la Discussion*. (Trad. Mark Hunyadi: Erläuterungen zur Diskursethik). Paris: Cerf, 1992.

⁷⁷ Cfr. HABERMAS, Jürgen. *Mudança estrutural da esfera pública*. [F. R. Kothe: Strukturwandel der Öffentlichkeit]. Rio de Janeiro: Tempo Brasileiro, 1984. § 12 et HABERMAS, Jürgen. "O espaço público": 30 anos depois. [Trad. V. L. C. Westin, L. Lamounier]. *Caderno de Filosofia da ciências humanas*. Belo Horizonte: v. VII, n. 12, abril 1999. p. 21.

⁷⁸ Cfr. HABERMAS, J. *Vorstudien und Ergänzungen zur Theorie des Kommunikativen Handelns*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1984. p. 532-3.

⁷⁹ Cfr. HABERMAS, J. *Faktizität und Geltung: Beiträge zur Diskurstheorie des Rechts und des demokratischen Rechtsstaats*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1992. p. 133.

- HABERMAS, J. *Erläuterungen zur Diskursethik*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1991.
- HABERMAS, J. *Faktizität und Geltung: Beiträge zur Diskurstheorie des Rechts und des demokratischen Rechtsstaats*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1992.
- HABERMAS, J. *Moralbewusstsein und kommunikatives Handeln*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1983.
- HABERMAS, J. *Pensamento pós-metafísico: estudos filosóficos*. Rio de Janeiro: Tempo Brasileiro, 1990.
- HABERMAS, J. *Raison et légitimité: problèmes de légitimation dans le capitalisme avancé*. Paris: Payot, 1978.
- HABERMAS, Jürgen. *Mudança estrutural da esfera pública*. [F. R. Kothe: Strukturwandel der Öffentlichkeit]. Rio de Janeiro: Tempo Brasileiro, 1984.
- HABERMAS, Jürgen. *Die Einbeziehung des Anderen: Studien zur politischen Theorie*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1997.
- HABERMAS, Jürgen. *The Inclusion of the Other: Studies in Political Theory*. [C. Cronin: Die Einbeziehung des Anderen: Studien zur politischen Theorie]. Massachusetts: MIT, 1998.
- HABERMAS, Jürgen. "O espaço público": 30 anos depois. [Trad. V. L. C. Westin, L. Lamounier]. *Caderno de Filosofia da ciências humanas*. Belo Horizonte: v. VII, n. 12, abril 1999. p. 07-28.
- HABERMAS, J. *Theorie des kommunikativen Handelns*. (2 v.). Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1981.
- HABERMAS, J. *Vorstudien und Ergänzungen zur Theorie des kommunikativen Handelns*. Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1984.
- HERAKLEITOS. Fr. 2. In: DIELS, H. & KRANZ, W. *Die Fragmente der Vorsokratiker*. (Erster Band). Berlin: Weidmannsche Verlagsbuchhandlung, 1956.
- LENOBLE, Jacques. *Droit et communication: la transformation du droit contemporain*. Paris: Cerf, 1994.
- LIVET, P. Les limitations de la communication. *Les Études Philosophiques*. Paris: avril/sept. 1987. p. 255-75.
- LIVET, Pierre. Conventions et limitations de la communication. *Hermes*. Paris: n. 1, 1988. p. 121-42.
- RAWLS, J. *A Theory of Justice*. Oxford: Oxford University Press, 1973.
- RAWLS, J. *Justice et démocratie*. Paris: Seuil, 1993.
- RAWLS, John. *Political Liberalism*. New York: Columbia University Press, 1996.
- ROCHLITZ, Rainer. Fonction généalogique et force justificative de l'argumentation. In: BOUCHINDHOMME, Christian, RAINER, R. (org.). *Habermas, la raison, la critique*. Paris: Cerf, 1996.
- ROUSSEAU, Jean-Jacques. *Du contrat social*. Paris: Aubier, 1943.
- TOULMIN, S.E. *Les usages de l'argumentation*. Paris: PUF, 1993.
- TUGENDHAT, Ernst. *Vorlesungen über Ethik*. Frankfurt am Main.: Suhrkamp, 1993.
- WITTGENSTEIN, Ludwig. *On certainty*. Oxford: Blackwell, 1979.